

SEANCE DU VENDREDI 22 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean MICHEL, maire. Convocation en date du 17 mai 2026.

Présents : Philippe LEVEAUX, Valérie CULEUX, Marie-Pierre MIGNON, Mireille CHEVALIER (en visio), Jacky LESUEUR, Jenny LOMBARD, Ophélie AMET JUPPIN, Maurice ENGELMANN, Joël DUCLOUX.

Absent : Grégoire MAZZINI.

Secrétaire de séance : Valérie CULEUX.

Ordre du jour :

Délibérations : Approbation définitive du CFU 2025 (compte financier unique). Création des commissions. Choix de 24 noms pour la commission communale des impôts directs. Achat du véhicule fourgonnette pour la commune.

Questions diverses : Organisation réunion Courcelles de France.

1 - DELIBERATIONS.

n° 13 - Achat d'un véhicule.

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de la dernière réunion de conseil il avait été évoqué l'achat d'un véhicule pour la commune. Afin d'être réactif et de pouvoir réserver un véhicule, le conseil municipal doit autoriser cet achat ainsi que le versement d'un acompte.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à signer le bon de commande pour l'achat d'un véhicule à hauteur maximum de 15 000 € TTC, et à verser un acompte à la société de vente automobiles.

n° 14 - Proposition de noms en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29,

Vu le code des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés à savoir : nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir des droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

De désigner Mr MICHEL Jean comme président de la commission communale des impôts directs.

De proposer en nombre double les noms des commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux.

BACARISSE Michel	BRISSIAUD Nathalie
CULEUX Xavier	BOLLAND Laëtitia
BLEUSE Marie-Claude	LAINÉ Jérôme
PROLA Thierry	PINTAUX Anne-Laure
CHEVALIER Mireille	LESUEUR Jacky
MIGNON Philippe	DA SILVA Alexandre
JUPPIN Ophélie	TRIQUET Patrick
LENFANT Philippe	LOMBARD Jenny
MABILE Gérald	LEVEAUX Philippe
RONSEaux Pierre	TODARO Julien
BRIZION Nadia	DUCLoux Joël
TAUPIN Laurent	ENGELMANN Maurice

n° 15 - Approbation définitive du résultat 2025 CFU (après reprise anticipée et vote du CFU).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-5, L. 1612-32 et R. 1612-52 et 53,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, **Vu** les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique, **Vu** les états des restes à réaliser (néant)

Vu la délibération n° 3 en date du 10 mars 2026 autorisant la reprise anticipée des résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 590 054.96 €
- un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de 39 467.26 €
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 0 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à 39 467.26 €, et proposant l'affectation anticipée de l'excédent de fonctionnement :

- en section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 39 467.26 €
- du report en fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 550 587.70 €

Considérant qu'il appartient à l'assemblée, suite à l'approbation du compte financier unique, de confirmer les montants repris par anticipation au budget primitif,

Considérant que le budget de l'exercice 2025 comportait un virement (023 - 021) d'un montant de 445 296.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'acter que les résultats 2025 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation définitive des résultats en conformité avec l'affectation anticipée inscrite au budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :
- affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de **39 467.26 €**
- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de **550 587.70 €**

n° 16 - Création des commissions.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 (ou L. 5211-6 pour les EPCI), L. 2121-21 et L. 2121-22 (ajouter L. 5211-1 pour les EPCI).

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal ou communautaire, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant l'utilité de former 5 commissions pour le suivi et l'élaboration du budget, l'ouverture des plis en cas d'appels d'offres, les travaux divers engagés sur la commune, réaliser l'état des lieux les chemins - voiries - réseaux et constater les travaux à envisager, embellir le village et modifier ou créer des espaces verts, suivre l'aménagement de la commune - l'urbanisme (PLUI) et réfléchir sur la sécurité routière et des personnes dans le village et enfin organiser les fêtes et cérémonies.

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Considérant les candidatures proposées par les conseillers,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- de former les commissions suivantes et de nommer comme membres les conseillers suivants :

Budget - appels d'offres - travaux	Philippe LEVEAUX - Jacky LESUEUR - Mireille CHEVALIER - Valérie CULEUX
Chemins - voiries - réseaux	Joël DUCLOUX - Valérie CULEUX - Grégoire MAZZINI - Philippe LEVEAUX
Embellissement - espaces verts	Mireille CHEVALIER - Valérie CULEUX - Philippe LEVEAUX
Aménagement - urbanisme - sécurité	Mireille CHEVALIER - Philippe LEVEAUX - Joël DUCLOUX
Fêtes et cérémonies	Marie-Pierre MIGNON - Ophélie JUPPIN - Valérie CULEUX Extra municipal - Gérald MABILE pour la fêtes des seniors du village

Référent sécurité routière : Philippe LEVEAUX.

Référent défense : Jean MICHEL

2 - QUESTIONS DIVERSES.

Aménagement de piste cyclable : Monsieur le maire informe le conseil qu'il n'a aucun retour du Grand Reims sur ce projet.

Rue des Favières : Voir avec le Grand Reims la possibilité qu'un poteau d'éclairage public soit installé dans le bas des Favières afin que les enfants qui rentrent de l'école ne rentrent pas chez eux dans le noir.

Panneaux photovoltaïques : Monsieur le maire informe le conseil sur un prochain RDV avec le préfet de la Marne qui doit rendre son avis.

City sport : Le sol du city commence à se dégrader il serait souhaitable de consulter la société IMAJ afin de faire établir un devis.

Eglise : il a été constaté de fortes dégradations sur les murs, le pourtour et le soubassement des fenêtres. Des travaux sont à prévoir et des demandes de devis en ce sens sont prévus.

Courcelles de France : Le conseil émet un avis favorable à l'accueil d'une réunion des « Courcelles de France » dans notre commune en 2027.

Lavoir et petite fontaine : deux petits panonceaux « eau non potable » seront installés.

La séance est levée à 22 H 45.

Le maire, Jean MICHEL

Le secrétaire, Valérie CULEUX